

# Carte Nationale d'Identité Passeport **PERSONNE MAJEUR**



## DEPOT DU DOSSIER UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU :

Au  
☎ 01.45.13.88.00

Ou  
@ <https://www.clicrdv.com/sicio>

Ou  
Application Bonneuil dans ma poche « Clic RDV »  
(Téléchargeable [sur GooglePlay](#) ou [sur l'App Store](#))

## IMPORTANT

Nous ne gardons votre passeport ou pièce d'identité que 3 mois à la date de réception. Passez ce délai, ils seront détruits.

La Mairie agit sous l'autorité de la Préfecture, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées pour l'examen et la validation de votre dossier.

Les délais d'obtention peuvent varier selon certains dossiers et la période dépôt de la demande.

Les délais de traitement pour les 1<sup>ères</sup> demandes, les pertes ou vol etc... sont rallongés.

## RENDEZ-VOUS

LE : ...../...../.....

à.....

CNI

PASSEPORT

CNI ET PASSEPORT

## REMISES DES TITRES

Attention vous devez **obligatoirement ramener l'ancien titre d'identité** pour la remise du nouveau.

## Relations aux Usagers

CNI/PASSEPORT

☎ 01.80.51.80.07

Ou 01.58.43.39.12

✉ [cni@bonneuil94.fr](mailto:cni@bonneuil94.fr)

# ☐ Carte Nationale d'Identité ☐ Passeport

Merci de nous fournir les **ORIGINAUX** et les **PHOTOCOPIES** des justificatifs demandés.

VOUS NE POSSEDEZ AUCUN TITRE VALIDE OU périmé de plus de 5 ans	VOUS POSSEDEZ UN TITRE VALIDE OU périmé
<input type="checkbox"/> <b>Acte de naissance</b> de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) Attention : si votre ville de naissance est reliée à COMEDDEC il n'est pas nécessaire d'en fournir. Vous pouvez vérifier l'affiliation sur : <a href="https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation">https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation</a> <input type="checkbox"/> Permis de conduire, carte vitale (doc avec photo)	<input type="checkbox"/> <b>Votre passeport ou votre carte d'identité (même périmé)</b> Si vous êtes titulaire d'un passeport <b>et</b> d'une carte d'identité, il est conseillé de présenter les 2 documents à l'appui de votre demande. Dans certains cas, cela peut faciliter la délivrance du titre sollicité.
<input type="checkbox"/> vous devez effectuer une <b>pré-demande</b> sur le site de l'ANTS ( <a href="https://ants.gouv.fr/">https://ants.gouv.fr/</a> ) et apporter celle-ci en format papier. <b>Ou Formulaire CERFA</b> à remplir à l'encre noir <u>avant le rendez-vous</u> . (Disponible dans toutes les mairies)	
<input type="checkbox"/> <b>Photo d'identité couleur</b> (moins de 6 mois jamais utilisée) apporter la planche entière. (Norme ISO 35 x 45cm) (Expression neutre, visage, oreilles et cou parfaitement dégagés, tête nue, pas de frange sur les sourcils, pas de lunettes). Attention : Le fond blanc est strictement interdit.	
<input type="checkbox"/> <b>un justificatif de domicile à vos nom et prénom de moins d'un an</b> (Facture Electricité, gaz, téléphone fixe, avis d'imposition...) les quittances de loyer entre particuliers et les relevés de compte bancaire <b>ne sont pas acceptés</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Timbres fiscaux</b> dématérialisés : A acheter dans un bureau de tabac ou sur <a href="https://timbres.impots.gouv.fr/">https://timbres.impots.gouv.fr/</a> ou QR code 	
<input type="checkbox"/> Passeport : 86€ <input type="checkbox"/> Carte d'identité : 25€ (si perte, vol ou détérioration)	
<b>Vous êtes marié(e)s ? ou Divorcé(e)s ? Nom d'usage ? (ajout ou retrait)</b>	
<input type="checkbox"/> Livret de famille ou <input type="checkbox"/> Acte mariage ou <input type="checkbox"/> Acte de naissance <input type="checkbox"/> Copie jugement de divorce (1 <sup>ère</sup> et dernière page + page autorisant la conservation du nom marital)	
<b>Vous venez d'être naturalisé (e) ?</b>	
<input type="checkbox"/> Certificat de nationalité Française (CNF) ou <input type="checkbox"/> Décret naturalisation <input type="checkbox"/> Titre de séjour ou <input type="checkbox"/> document de circulation pour étranger mineur (Ex titre d'identité républicain)	
<b>Si perte ou Vol</b>	
<input type="checkbox"/> Perte : Formulaire de déclaration à remplir sur place le jour du rendez-vous <input type="checkbox"/> Vol : Déclaration à faire auprès de la Police nationale + attestation à remplir en Mairie (si pv dématérialisée)	
<b>Si hébergé (e)</b>	
<input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 1 an <input type="checkbox"/> Un justificatif à votre nom de moins d'1 an <input type="checkbox"/> Une attestation d'hébergement datée et signée en original <input type="checkbox"/> Le titre d'identité de l'hébergeant	
<b>Si Tutelle ou Curatelle</b>	
<input type="checkbox"/> Accord et jugement + CNI du représentant	

**MERCI DE RESPECTER L'HORAIRE DE VOTRE RENDEZ-VOUS. POUR TOUT RETARD DE PLUS DE 10 MINUTES UN AUTRE RENDEZ-VOUS DEVRA ETRE FIXÉ**